



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-19

Nature de l'acte :
9.1 - Autres domaines de compétence des communes

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le 19 mai 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 12/05/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Aurélie BEAUD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Patrick VEYRET.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.

Excusé : Arnaud VUICHARD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Patrick VEYRET.

01 – Services périscolaires

Modification des tarifs et du règlement intérieur.

Mme le Maire informe l'Assemblée que le règlement des services périscolaires nécessite quelques modifications pour une bonne organisation du service. Les modifications envisagées portent notamment sur les délais d'inscription et d'annulation des réservations, les modalités d'annulation, des informations relatives au paiement des factures et sur les règles de vie au sein des services périscolaires.

Elle propose également de modifier les tarifs des services périscolaires de quelques centimes et d'ajouter une nouvelle tranche tarifaire pour les non-résidents et les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le règlement des services périscolaires tel qu'il est annexé à la présente ;

Article 2 : Adopte les tarifs suivants :

Quotient familial en €		Tarif repas
0	à 1 000	3,20 €
1 001	à 1 500	4,20 €
1 501	à 2 000	5,70 €
2 001	à 2 500	6,70 €
2 501	à 3 000	7,20 €
Supérieur à 3 001		8,20 €
Non résident et résident secondaire		12,00 €
PAI		Tarif repas suivant quotient familial / 2
Pénalité pour repas non réservé		10,00 €

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN/SOIR		
Quotient familial en €	Tarifs accueil du matin 7h30-8h05	Tarifs accueil du soir 16h15-18h30
0 à 1 000	1,15 €	1,85 €
1 001 à 1 500	1,55 €	2,45 €
1 501 à 2 000	2,15 €	3,35 €
2 001 à 2 500	2,50 €	4,00 €
2 501 à 3 000	2,75 €	4,50 €
Supérieur à 3 001	2,90 €	4,75 €
Non résident et résident secondaire	3,50 €	5,50 €
Pénalité pour dépassement d'horaires	-	10,00 €
Pénalité pour non réservation	10,00 €	

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 25/05/2022
- Affichée le 30/05/2022
- Certifiée exécutoire le 30/05/2022

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-20

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Le **19 mai 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **12/05/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Aurélie BEAUD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.

Excusé : Arnaud VUICHARD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Patrick VEYRET.

02 – Marché de livraison et confection de repas au restaurant scolaire

Avenant n°1

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la boulangerie de Valleiry fournissait et livrait le repas au restaurant scolaire. Suite à un changement de propriétaire, cette prestation ne peut plus être assurée.

La société SHCB qui livre les repas en liaison froide à la cantine scolaire propose de fournir le pain pour un supplément de 15 centimes d'euros HT par repas.

Mme le Maire propose donc de signer un avenant avec la société SHCB afin de valider des nouveaux tarifs de repas incluant la livraison du pain.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant N°1 au marché de livraison et confection de repas au restaurant scolaire avec la société SHCB fixant les prix des repas avec le pain compris à :

- Repas cantine maternelle : 2,80 € HT soit 2,95 € TTC,
- Repas cantine élémentaire : 2,90 € HT soit 3,05 € TTC,
- Repas cantine adulte : 3,05 € HT soit 3,21 € TTC.

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 25/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 30/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 25/05/22
	Le Maire
	Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-
21

Nature de l'acte :
8.9 - Culture

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Le **19 mai 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **12/05/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Aurélie BEAUD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Patrick VEYRET, François CESMAT, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne *procuration* à Mme Béatrice FOL.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Patrick VEYRET.

03 – Bibliothèque Municipale

Approbation d'un règlement intérieur et d'une fiche d'inscription.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque municipale de Savigny a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique. C'est un service public, ouvert à tous quel que soit son lieu de vie.

Les bénévoles de la Bibliothèque ont élaboré un règlement intérieur ayant pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de Bibliothèque et de fixer les droits et les devoirs des usagers.

Elle indique les points principaux de ce règlement à savoir :

- L'accès à la bibliothèque municipale et la consultation sur place des documents sont libres, ouverts à tous et gratuits.
- Un portail web (plateforme où l'on trouve les ressources et services de la bibliothèque) est mis à disposition des usagers. Pour les adhérents, un identifiant et un mot de passe permet d'accéder au suivi des emprunts.
- Un poste informatique, avec accès internet, est accessible en libre-service, aux horaires d'ouverture, pour l'accès au portail web ou pour effectuer des recherches sur internet.
- Pour s'inscrire à la bibliothèque municipale, le lecteur doit en effectuer la demande via un formulaire d'inscription, disponible sur le portail Web ou sur place.
- L'abonnement est gratuit et valable pour une durée d'un an, à compter de la date d'inscription, renouvelable chaque année.
- Une carte de bibliothèque nominative est délivrée lors de la première inscription.
- L'accès des documents en consultation sur place est libre et gratuit.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale ainsi que la fiche d'inscription.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 25/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 30/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 30/05/2022
Le Maire	
Béatrice FOL	



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-
22

Nature de l'acte :
8.9 - Culture

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Le 19 mai 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 12/05/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Aurélie BEAUD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Patrick VEYRET, François CESMAT, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Patrick VEYRET.

04 – Bibliothèque Municipale

Autorisation et modalités d'élimination des documents du fonds de la Bibliothèque

Mme le Maire informe l'Assemblée que les bénévoles de la Bibliothèque ont constaté qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de la Commune de Savigny sont dans un état physique ou d'obsolescence ne permettant plus une utilisation normale. Elles aimeraient donc les réformer.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'Annexe C1 du code du patrimoine, article L. 310-1 ;

Considérant qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de la Commune de Savigny sont dans un état physique ou d'obsolescence ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés ;


Article 1 : Autorise les bénévoles de la bibliothèque municipale à évaluer la pertinence de réformer ou non les documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque.

Article 2 : Précise que les bénévoles mettront à disposition de la mairie, la liste des documents qui ne sont pas conservés avec le motif.

Article 3 : Précise que ces livres seront, en priorité, cédés gratuitement ou à défaut détruit en fonction de leur état.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 25/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 30/05/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 30/05/2022
Le Maire	
Béatrice FOL	



Le Maire,



Béatrice FOL

